

REGLEMENT TECHNIQUE

LNE EMBALLAGE C.27

"CARTON ONDULE POUR EMBALLAGES"

15/12/2023

TARIF 2024
(en € H.T.)

1. GENERALITES

Les tarifs s'entendent en euros hors taxes. Lorsqu'il s'agit de tarifs d'essais, les échantillons doivent être livrés au laboratoire de la marque, franco de port et dédouanés le cas échéant, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de prélèvement.

La facturation des frais d'essais est émise dès que le laboratoire est en possession des échantillons.

2. FRAIS D'ADMISSION (par usine)

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Frais d'ouverture, de constitution et de présentation de dossier	2069
Frais de préparation, d'audit sur site, de prélèvement, de rédaction du rapport et temps de déplacement (forfait, hors frais de séjour et de déplacement)	
- Site Onduleur	2835
- Site Transformateur	2121
Frais de séjour et de déplacement	cf. § 7
Temps de déplacement pour les audits réalisés à l'étranger (forfait supplémentaire)	713
Frais d'essais de conformité aux spécifications de classement LNE C.27	cf. § 6

3. FRAIS D'EXTENSION D'ADMISSION

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Frais de gestion (par demande) Les frais de gestion pour une extension d'admission concernant une usine titulaire du droit d'usage du certificat qui souhaite étendre son autorisation	541
Frais d'essais de conformité aux spécifications de classement LNE C.27	cf. § 6

4. FRAIS ANNUELS (par usine)

- ✓ La redevance pour l'année 2023 est fixée en référence à la production globale de l'année 2022 :

Tranche de production annuelle matériau et emballages en carton ondulé	Redevance annuelle Tarifs
< 499 t/an	1650
500 à 999 t/an	2641
1 000 à 4 999 t/an	3036
5 000 à 9 999 t/an	4350
10 000 à 14 999 t/an	5352
15 000 à 19 999 t/an	6021
20 000 à 29 999 t/an	6745
> 30 000 t/an	7450

- ✓ Site onduleur disposant d'un laboratoire de contrôle :

Frais d'essais de comparaisons statistiques (sur la base de 3 essais) : **803 €**

NB : les frais d'essais de comparaisons statistiques sont facturés par avance en complément de la facturation de la redevance annuelle.

5. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les frais entraînés par les contrôles supplémentaires ou essais de vérifications proposés à la suite d'insuffisances ou d'anomalies décelées par les contrôles courants, sont à la charge du fabricant.

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Audit Supplémentaire	
Frais de gestion du dossier	945
Frais de préparation, d'audit sur site, de prélèvement, de rédaction du rapport et temps de déplacement (forfait, hors frais de séjour et de déplacement) :	
- Site Onduleur	2121
- Site Transformateur	1428
Frais de séjour et de déplacement	cf. § 7
Temps de déplacement pour les audits réalisés à l'étranger (forfait supplémentaire)	713
Essai supplémentaire	
Frais de gestion suite NC sur essai de comparaison statistique	326
Frais de gestion suite NC sur essai de conformité	541
Frais d'essais	cf. § 6

6. FRAIS D'ESSAIS SUIVANT REGLEMENT TECHNIQUE C.27 ET SPECIFICATIONS DE CLASSEMENT LNE C.27

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Essais de conformité suivant classement 4C+E ou ECT	
Pour les 5 premiers échantillons essayés simultanément, par échantillon	317
Pour les échantillons suivant essayés simultanément, par échantillon	294
Comparaisons statistiques (incluant le prix de l'essai)	
Résistance à la compression à plat	220
Résistance à l'éclatement	237
Résistance à la compression sur chant	346

7. FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Déplacements en France métropolitaine

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Nombre de jours sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.5 à 2 jours	De 2.5 à 3 jours	De 3.5 à 4 jours	De 4.5 à 5 jours	De 5.5 à 6 jours
Forfait France métropolitaine	593 €	809 €	1025 €	1241 €	1457 €	1673 €

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 250 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

Déplacements hors France métropolitaine (étranger et dom tom)

Les frais de déplacement (transport et hébergement) des intervenants LNE seront facturés en sus au réel.

8. ANNULATION D'UNE VISITE D'ETABLISSEMENT

Toute annulation d'une visite d'établissement, dont la date a été retenue en accord entre le LNE et l'entreprise audité, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.

9. DEMANDE ADMINISTRATIVE

PRESTATIONS	TARIF (en € HT)
Emission d'un certificat suite à modifications administratives	529
Traitement d'un recours contre décision	3150